

9 février 2026

À l'attention de Monsieur le Maire, des élus et des services compétents,

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'enquête publique relative au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune xx xxxxxxxxxx, nous souhaitons, par le présent courrier, formuler un avis et des éléments de réflexion destinés à contribuer de manière constructive au projet soumis à consultation.

Nous sommes étudiant·es en Master 2 Design de la décision à CY École de Design, et notre travail s'inscrit dans une réflexion sur les modes de décision publique, les trajectoires de transition territoriale et l'impact carbone des collectivités locales.

Cet avis a pour objet d'interroger la capacité du PLU à répondre aux enjeux climatiques, énergétiques et de biodiversité auxquels les territoires sont désormais confrontés, tout en respectant les spécificités paysagères, patrimoniales et sociales de xxxxxxxxxx.

Il s'inscrit dans une démarche inspirée des travaux de l'association Agir Local, qui a recensé et accompagné, à l'échelle nationale, des solutions locales déjà mises en œuvre par des collectivités, des acteurs économiques et des citoyens. Ces solutions montrent qu'il est possible de réduire significativement l'empreinte carbone tout en renforçant la qualité de vie, l'économie locale et la cohésion sociale.

Appliquées au PLU, ces réflexions visent à considérer ce document non seulement comme un outil réglementaire de protection des sols, des paysages et du patrimoine, mais également comme un levier structurant d'une stratégie territoriale de transition activable par les ménages, les entreprises et services, progressive et adaptée aux caractéristiques de la commune.

Le PLU comme outil d'adaptation au changement climatique

Le PLU définit les règles d'évolution de l'utilisation des sols, des espaces publics et privés, ainsi que du bâti. Il influence ainsi directement les flux de personnes, d'énergie, de matières, d'alimentation et par conséquent l'impact climatique du territoire communal.

Dans un contexte de changement climatique accéléré et d'érosion de la biodiversité, le PLU constitue une opportunité pour engager, à l'échelle locale, une évolution progressive du métabolisme territorial, en cohérence avec les objectifs nationaux, régionaux et ceux du xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

xxxxxxxxxx xxxxxxxx

Climat

Le diagnostic du PLU met en évidence plusieurs enjeux liés au climat et à l'énergie, notamment la dépendance aux énergies fossiles et l'importance des émissions liées aux déplacements et au bâti. Toutefois, ces constats ne semblent pas encore s'inscrire dans une approche globale et mesurée de réduction de l'empreinte carbone du territoire.

Dans ce contexte, plusieurs questionnements peuvent être formulés, à la lumière de solutions locales déjà mises en œuvre sur d'autres territoires : 19 février 2026

- Le PLU pourrait-il, ne serait-ce qu'intégrer ou mentionner une évaluation carbone du territoire communal, en s'appuyant par exemple sur des outils de calcul développés et diffusés par l'association Agir Local, afin d'objectiver les choix d'aménagement et d'en mesurer les impacts dans le temps ?
- Et si les orientations du PLU constituaient le socle d'un projet global de décarbonation, mobilisant élus, services, habitants et acteurs économiques, comme cela a été expérimenté dans d'autres collectivités accompagnées par Agir Local ?
- Le sujet de la qualité de vie et de l'activité locale sont-ils mis sur la table lorsqu'il est question de réduction des émissions ?
- Le PLU de xxxxxxxxxx explique clairement les types de précipitations, de vents et de températures présentes localement. Qu'en est-il de l'impact climatique et des changements qui ne sont pas uniquement météorologiques ? [Météo France](#)

Nourriture et agriculture

Le PLU de xxxxxxxxxx affirme une volonté forte de protection des espaces agricoles et de limitation de leur fragmentation, ce qui constitue un socle essentiel pour la préservation du cadre rural et paysager.

Néanmoins, la question des modes de production agricole et de l'alimentation locale reste peu développée, alors même que l'alimentation représente une part importante des émissions de gaz à effet de serre.

À ce titre, et au regard des solutions portées par Agir Local, plusieurs interrogations peuvent être formulées :

- Au-delà de la seule protection foncière, pourquoi n'implanteriez-vous pas grâce au PLU des formes agricoles diversifiées (maraîchage de proximité, micro-fermes agro-écologiques, aquaponie), telles que celles expérimentées par des projets comme [NeoFarm](#) ou [Nutreets](#) ?
- Les équipements publics, notamment scolaires, pourraient-ils être envisagés comme des leviers d'une alimentation plus locale et bas carbone, en cohérence avec des démarches de restauration collective inspirées de projets tels que [la Cantine de Chadi](#) qui favorise largement une alimentation goûteuse, saine, durable, équitable, conviviale et bas-carbone ?
- Les règles d'urbanisme actuelles offrent-elles suffisamment de souplesse pour permettre l'émergence de ces projets agricoles et alimentaires innovants sur le territoire communal ou intercommunal ?
- Tout le potentiel maraîcher du territoire est-il exploité ? La culture du chanvre et la méthanisation sont-elles apparues ?

Bâtiments

Le parc bâti de xxxxxxxxxx, majoritairement ancien et patrimonial, constitue un enjeu central en matière de consommation énergétique et d'émissions de gaz à effet de serre. Le diagnostic du PLU souligne à juste titre les contraintes techniques et réglementaires associées à sa rénovation.

Dans ce cadre, et au regard des solutions recensées par Agir Local, plusieurs interrogations peuvent être formulées :

- Le PLU pourrait-il encourager une évaluation plus systématique de l'impact carbone des constructions neuves et des réhabilitations, incluant le stockage carbone des matériaux, comme le proposent certaines démarches de rénovation globale et mutualisée ?
- Les règles actuelles poussent-elles suffisamment le recours à des matériaux biosourcés et bas carbone, tels que ceux développés par des initiatives comme [Bat'lpac](#), dans le

respect des contraintes patrimoniales ?

- Des opérations pilotes de rénovation énergétique groupée, inspirées de démarches telles qu'[l'Energie Sprong](#) ou [REV](#), pourraient-elles être portées par les élus et les services sur des ensembles bâtis existants ?

Mobilités

Le diagnostic du Plan Local d'Urbanisme met en évidence une forte dépendance à l'automobile sur le territoire communal, résultant à la fois de la configuration géographique de la vallée, de l'absence de gare sur la commune et de la morphologie contrainte du centre-bourg ancien. Cette situation génère des flux automobiles importants, des nuisances et une pression forte sur l'espace public.

Dans ce contexte, le PLU constituerait un levier structurant pour accompagner l'évolution des pratiques de mobilité, en articulation avec les politiques menées à l'échelle intercommunale et du Parc Naturel Régional.

- Concernant la réduction des déplacements contraints, le PLU pourrait-il davantage favoriser l'émergence de lieux de travail de proximité (tiers-lieux, espaces de coworking), notamment dans le centre-bourg ou à proximité des axes de desserte vers la gare de xxxxxx-xxxxx-xxxxxxxxxxx ?

L'inscription de ce type d'équipements dans les orientations d'aménagement permettrait de limiter les déplacements pendulaires quotidiens, de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux mobilités et de renforcer la vitalité locale.

- Sur la question du covoiturage et des mobilités partagées, les dispositions réglementaires et les orientations du PLU permettent-elles d'anticiper et d'accompagner la mise en place de solutions adaptées aux réalités périurbaines et rurales du territoire ?

L'identification de secteurs stratégiques en entrée de ville ou le long des axes structurants, susceptibles d'accueillir des parkings de covoiturage ou des dispositifs de mobilité partagée, pourrait constituer un levier pertinent à l'échelle communale ou intercommunale.

- Au sujet des mobilités actives, le développement du vélo apparaît comme un axe majeur de report modal. À l'échelle régionale, 93 % des habitants xxxxxxxx-xxxxx résident à moins de 3 km d'une gare, distance considérée comme pertinente pour l'usage du vélo, en particulier du vélo à assistance électrique, qui permet de dépasser les contraintes topographiques.

L'expérience montre par ailleurs que la pratique du vélo se développe de manière significative lorsque le linéaire d'aménagements cyclables atteint un seuil d'environ 0,65 mètre linéaire par habitant, constituant ainsi un indicateur opérationnel de déclenchement de l'usage.

- Dès lors, les continuités piétonnes et cyclables prévues par le PLU sont-elles suffisantes pour constituer un réseau lisible, continu et sécurisé, permettant de véritables alternatives fonctionnelles à la voiture individuelle, en complément des transports collectifs existants ?

La question du stationnement vélo sécurisé, en particulier à proximité des équipements publics, des commerces et des arrêts de transports en commun, apparaît également comme un enjeu structurant à intégrer dans les règles et orientations du document d'urbanisme.

- Enfin, ces enjeux de mobilité gagneraient à être abordés dans une logique de cohérence territoriale, en articulation avec les documents et stratégies portés par l'intercommunalité et le Parc Naturel Régional, afin de garantir la continuité des itinéraires cyclables, la complémentarité des solutions de mobilité et l'efficacité globale des actions engagées.

Énergies

Le PLU identifie un potentiel réel en matière d'énergies renouvelables, notamment solaire, biomasse et géothermie, mais celui-ci demeure encore peu mobilisé à l'échelle territoriale.

À ce titre, et en cohérence avec les solutions proposées par Agir Local, plusieurs questionnements peuvent être formulés :

- Une revue détaillée des potentiels énergétiques locaux a-t-elle été menée afin d'identifier des secteurs ou bâtiments publics susceptibles d'accueillir des projets d'auto-consommation collective, comme ceux développés par [Agorasun](#) ?

- Le PLU permet-il l'émergence de solutions énergétiques innovantes, visant à dépasser l'intermittence des renouvelables (stockage de chaleur, réseaux de chaleur, valorisation de la biomasse), telles que celles portées par [Absolar-Ages](#) ou [GazoTech](#) ?

- Les règles d'urbanisme favorisent-elles une cohérence entre production locale d'énergie, sobriété énergétique et intégration paysagère ?

Biodiversité

La préservation de la biodiversité constitue l'un des fondements du PLU de xxxxxxxxxx, en cohérence avec les objectifs du Parc naturel régional.

Dans un contexte de changement climatique, il nous paraît pertinent de s'interroger sur les points suivants :

- Le PLU intègre-t-il une analyse et une évaluation quantitative des espaces où la biodiversité pourrait être renforcée, en s'appuyant sur des outils de mesure et de suivi de la biodiversité locale tels que [Biomos](#) ?

- Les effets attendus de l'augmentation des températures sur les milieux existants et les plantations futures sont-ils suffisamment pris en compte dans la gestion des essences d'arbres et les choix d'aménagement (de réaménagement) ? [Voir le site de l'ONF](#)

Bien cordialement,

Lucia Rebaud, Camille Merlateau, Lelio Hollande, Ian Bala et Neil Woodcock